

POLITIQUE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19 DE FOOTBALL CANADA

ÉBAUCHE NOVEMBRE 2021

DÉFINITIONS

Les termes suivants ont le sens qui leur est donné dans la présente politique :

- a) « Participant » : comprend toute personne, quel que soit son rôle, qui participe ou assiste à un événement ou à une activité de Football Canada en personne ou, dans le cas d'une installation polyvalente, qui se rassemble dans la zone spécifique de l'installation désignée pour cet événement ou cette activité. Cela comprend, sans s'y limiter, les athlètes, les entraîneurs, les officiels, les bénévoles, le personnel, les entrepreneurs, le personnel médical/paramédical mandaté, le personnel des médias/de la diffusion numérique, les serveurs d'accueil, les partisans et les spectateurs.
- b) « Événement ou activité de Football Canada » : Comprend les tournois, les réunions, les cliniques, les camps, les séances d'entraînement ou les rassemblements de personnes en personne dans un but spécifiquement organisé, quel que soit le lieu.
- c) « Activité sous l'autorité de Football Canada » : Comprend la participation à un événement international dans le cas où Football Canada sélectionne, nomme, appuie ou soutient une équipe, un(e) entraîneur(e), un membre du personnel ou un(e) délégué(e).

OBJECTIF

- 2. Cette politique de vaccination contre la COVID-19 décrit les mesures que Football Canada a adoptées pour (a) protéger les participants, les lieux d'accueil, le personnel et toutes les personnes présentes aux événements et activités de Football Canada et à toute activité organisée par ou sous l'autorité de Football Canada contre les risques associés à la COVID-19, et (b) dans certaines juridictions, pour se conformer aux règlements sanitaires relatifs à la COVID-19 établis par les autorités nationales, provinciales, territoriales ou locales de la santé publique.
- 3. Il existe un risque accru de transmission de la COVID-19 associé au sport du football en raison de la nature physique du sport, de l'échange de ballon qui a lieu pendant un match et du fait que les joueurs ne peuvent pas maintenir une distance de deux mètres les uns des autres. Les tournois de Football Canada exposent les participants à de multiples participants qui présentent un risque accru de transmission de la COVID-19.

EXIGENCES DE VACCINATION

4. Jusqu'à nouvel ordre, tous les participants et les personnes présentes aux événements et aux activités de Football Canada, ainsi qu'aux activités sous l'autorité de Football Canada, âgés de 12 ans et plus, doivent être complètement vaccinés contre la COVID-19, tel que reconnu par le gouvernement du Canada. Cette politique entrera en vigueur le 26 novembre 2021.

- 5. Dans le cadre de leurs responsabilités, tous les employés et entrepreneurs de Football Canada qui ont l'occasion d'assister en personne à des événements et à des activités de Football Canada, ou à des activités sous l'autorité de Football Canada, doivent être complètement vaccinés contre la COVID-19, tel que reconnu par le gouvernement du Canada. Cette politique entrera en vigueur le 26 novembre 2021.
- 6. Les participants aux compétitions et événements internationaux devront se conformer aux restrictions et aux exigences de vaccination du pays hôte.
- 7. L'hébergement des participants et des personnes présentes qui ne sont pas entièrement vaccinés peut être envisagé pour des raisons protégées par la législation canadienne sur les droits de la personne ou pour des raisons médicales valables, sur présentation et acceptation de preuves satisfaisantes. Cette considération et cette décision sont à la seule discrétion de Football Canada. Cependant, l'obligation d'accommodement sera contrebalancée par l'obligation de Football Canada de protéger la santé et la sécurité de tous. La loi sur les droits de la personne n'exige pas que l'on d'accommoder un refus de se faire vacciner découlant d'une croyance ou de principes politiques.

EXIGENCES DE PORT DU MASQUE

- 8. tous les participants ou les personnes présentes aux événements et aux activités organisés par Football Canada et aux activités sous l'autorité de Football Canada :
 - a) portera un masque si nécessaire et se conformera aux exigences des autorités sanitaires locales quel que soit le statut vaccinal, sauf si le masque doit être retiré temporairement pour manger ou boire.
 - b) Les participants peuvent retirer leurs masques dans leur chambre.

AUTRES EXIGENCES

9. Tous les participants ou les personnes qui assistent à des événements et à des activités organisés par Football Canada sous l'autorité de Football Canada doivent suivre tous les protocoles supplémentaires relatifs aux événements individuels ou aux installations. Ces protocoles peuvent comprendre, sans s'y limiter, des restrictions de capacité, la signature de formulaires d'attestation COVID-19, des formulaires de renonciation, des contrôles de température et de dépistage à l'entrée et la collecte de renseignements à des fins de recherche de contacts. Les événements suivront et respecteront les restrictions provinciales et locales nécessaires à la prévention de la propagation de la COVID-19. Les participants internationaux respecteront les restrictions/protocoles du pays hôte en matière de prévention de la propagation de la COVID-19. Ces restrictions/protocoles peuvent s'ajouter aux restrictions/protocoles énumérés ci-dessus par Football Canada.

ADMINISTRATION DE LA POLITIQUE

10. Le conseil d'administration de Football Canada ordonne et autorise que (a) le personnel mette en œuvre des procédures et des processus conçus pour recueillir, protéger et partager uniquement les informations essentielles aux fins de la mise en œuvre de cette politique, et (b) le personnel et toute personne ayant la responsabilité d'organiser, de diriger, d'exécuter ou d'arbitrer des événements ou des activités appliquent cette politique.

RÉVISION DE LA POLITIQUE

11. La présente politique est conçue comme une mesure provisoire. Elle sera révisée et mise à jour si nécessaire.